

Conseil municipal en date du 15 décembre 2020

Présents : Valérie Codhant, Nicolas Mugain, Fabrice Daure, Jonathan Hubert, Fabien Fouquet, Serge Lanouilh, David Duizidou, Valérie Pecheyran, Olivier Soubies, Jacqueline Antonio, Sandrine Cloutier, Valéry Bizière

Absents/Excusés : Guillaume Marque, Philippe Guyomarc'h, Maurice Crouail

Avant-propos:

M. le Maire informe que le SSIAD a déposé un projet de maison de la Prévention au budget participatif du Conseil Départemental. Il invite les membres du Conseil et leurs amis à voter pour ce projet.

1) Indemnité au comptable

M. le Maire rappelle qu'une indemnité annuelle était versée d'office au percepteur au prorata du budget des communes. Mais une réforme est intervenue en la matière et cette indemnité n'est désormais plus obligatoire.

Elle peut être versée à la discrétion des conseils municipaux. Elle est unique et s'élève à 45.73euros/an.

Le Conseil Municipal DECIDE de verser cette indemnité à M. FABRE Christophe, Trésorier d'Arzacq-Arraziguet qui est toujours disponible pour aider et conseiller les services de la commune lorsque cela est nécessaire. Cette démarche vise également à soutenir ce service qui disparaît de plus en plus au fil des années.

2) Convention avec le service urbanisme de la CCLB

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté des Communes a créé un service commun d'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols au service des communes et auquel adhère la commune de THEZE depuis sa création.

Dans le cadre du renouvellement des instances et compte tenu de la formalisation de certains points de la convention entérinant le fonctionnement actuel du service, il est proposé aux communes d'approuver la convention pour continuer de bénéficier de ce service commun qui est gratuit.

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention et charge M. le Maire de sa signature.

3) Eclairage Public au stade

Dossier reporté car les propositions du SDEPA n'ont pas été envoyées à temps pour le conseil.

4) Salle Polyvalente

a) Plans Esquisses: présentés par Nicolas Mugain et Fabrice Daure.

Plans validés à l'unanimité.

b) Assistance à maîtrise d'ouvrage : convention avec l'APGL

M. le Maire expose que ce projet est une opération importante pour la collectivité et propose donc de confier au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission de conduite d'opération afin d'assister et conseiller la Commune dans chacune des phases du projet.

Pour cela, une convention doit être signée avec ce service afin de formaliser cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention et charge M. le Maire de sa signature.

c) Subventions

Des subventions ont déjà été obtenues pour la partie Salle de sports.

De nouveaux dossiers doivent être déposés pour la partie Salle de réception : DETR et CEE.

5) Voirie: sécurisation de la traversée du village

M. le Maire informe que des réunions publiques seront à faire pour ce projet afin d'informer au mieux les habitants et notamment les habitants qui résident le long de la RD 944.

a) Subventions

Un dossier de subvention pour les programmes de voirie 2020-2021 doit être déposé auprès du Conseil Départemental. Il s'agit des enveloppes classiques de voirie dont bénéficie la commune. Pour ces 2 années, l'intégralité de ces enveloppes sera consacrée à ce projet de sécurisation.

La 1ere tranche « de la gendarmerie à l'agence EDF » a été estimée par l'APGL à 120000euros.

b) Devis pour des levés topographiques

Avant de commencer cette 1^{ère} tranche, des levés topographiques doivent être réalisés. Des devis ont donc été demandés, 2 réponses :

- M. Laborde Michel: 1980euros TTC

- La société des géomètres experts aturins: 2100euros TTC

M. LABORDE Michel a été retenu à l'unanimité.

c) convention avec l'APGL

Une convention avec le service Voirie et Réseaux peut être passée afin de mettre à disposition à la commune un ingénieur pour assurer l'expertise technique sur ce dossier. Coût : 32 demi-journées pour 8672euros.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le recours à ce service et charge M. le Maire de signer la convention correspondante.

6) Questions diverses

a) Complexe commerçant

- ETUDE CCI: 450 questionnaires envoyés en comptant les communes voisines. 203 retours.

La CCI est très satisfaite de ce résultat qui permet d'avoir un échantillon représentatif des attentes de la population. Ce nombre important montre également l'intérêt porté par les habitants sur le devenir de ce local. L'analyse de ces questionnaires est en cours. Un retour sera présenté au conseil fin janvier/début février.

- Madame BOURGEOT RACHEL, esthéticienne : demande adressée en mairie pour annuler son loyer de Novembre 2020 car son institut était fermé suite aux annonces gouvernementales liées à la crise sanitaire (service non essentiel).

Avec 2 abstentions, le Conseil municipal ACCEPTE cette demande et annule le loyer de Novembre

b) SIVU LTV

Réunion du SIVU le 26 novembre dernier.

Plusieurs points :

- à la maternelle : projet de potager. La structure de jeux va être rénovée.

- à l'école élémentaire : spectacle annulé en décembre à cause des conditions sanitaires. Projet peut être reporté en 2021 en fonction des conditions sanitaires.

- Il a fallu embaucher une personne de plus compte tenu des contraintes sanitaires pour assurer la surveillance entre midi et deux (contrat à durée déterminée jusqu'aux vacances de Pâques).

- le photocopieur va être centralisé et sera commun aux 2 écoles

- une convention avec la CCLB pour un prêt de salle en dessous de la garderie a été signée car la ludothèque y stocke du matériel.

- Divers travaux:

* une démarche assurance dommages-ouvrages a été faite pour l'école maternelle suite à des malfaçons constatées dernièrement.

* restructuration de l'école élémentaire: toiture, menuiseries, portes, fortes pertition de chaleur et travail de sécurisation sous le préau.

* projet de clés communes pour les 2 écoles

* projet de manger bio et circuit court pour la cantine : étude en cours.

c) Eclairage public

- Problème d'éclairage au bourg de chez Nicolas Mugain jusqu'à Chez Julien + une lanterne est tombée sur un des candélabres. A signaler au SDEPA.

- Chemin Lanot: plusieurs lampadaires éteints et le SDEPA ne remplace plus ces ampoules.

Un test a été effectué par Fabrice Daure, Jonathan Hubert et Nicolas Mugain avec une lampe LED mais le SDEPA déconseille ce système qui ne fonctionnerait pas dans le temps.

Le Syndicat conseille de changer ces lampadaires par de nouvelles crosses sachant que ces travaux sont subventionnés à 70%. Demande à déposer auprès du SDEPA pour connaître le coût pour la commune.

d) Voirie

Tampons d'assainissement à rehausser. Voir avec le SIAEP où sont ces bouches et voir le coût pour la commune.

e) Prix de l'eau

Le prix de l'eau continue de baisser, et en 2022, la commune sera au même niveau que Serres-Castet comme cela avait été annoncé.

f) Vœux du Maire

Cette année les vœux risque d'être annulés, il faudra donc les faire de manière digitalisée.

g) application Mycitypocket va être ouverte aux habitants cette semaine. Valérie Pecheyran a formé les deux secrétaires de Mairie pour que chacune puissent intervenir sur les messages à diffuser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10